

# Secours Exceptionnel Solidarité COVID-19



Notre pays traverse une crise sanitaire d'une exceptionnelle gravité qui a des impacts sur la vie professionnelle, familiale, avec des répercussions économiques, sanitaires et sociales pouvant concerner tout un chacun.

La communauté douanière dans son ensemble (douaniers mutualistes et non mutualistes) peut être impactée à plus d'un titre par la pandémie qui a touché de plein fouet notre pays.

**Alors que certains d'entre eux vivent des situations compliquées ou même graves, confrontés à la maladie, à un décès au sein de la famille, à des difficultés de maintien à domicile pour les plus âgés, ou encore à l'achat d'outils numériques pour les familles pendant la période de confinement, la Mutuelle des Douanes, votre mutuelle d'Action sociale et Solidaire se mobilise.**

Elle a décidé d'agir rapidement et efficacement, et a mis en place une initiative pour témoigner de sa solidarité.

Elle met en place **une aide spéciale COVID-19 dans le cadre du « secours exceptionnel solidarité » étendu durant toute la durée de la pandémie aux problématiques liées au COVID-19. Cette aide peut être demandée par tout adhérent et tout douanier.**

## Le « Secours Exceptionnel Solidarité » COVID-19 peut être demandé dans les situations suivantes :

- prise en charge intégrale du coût du test COVID 19 quand il n'est pas remboursé par la SS ;
- aide aux obsèques ;
- aide aux frais de transport pour se rendre à des obsèques dans le cadre du COVID 19 durant le confinement ;
- aide pour l'achat de matériel numérique pour les besoins familiaux durant le confinement ;
- aide à la garde à domicile d'une personne âgée dont l'aidant familial est hospitalisé en lien avec le COVID 19, en complément de MGEFI-ASSISTANCE (09 72 72 39 19) ;
- toute autre situation en lien avec le COVID-19.

*Toutes ces situations feront l'objet d'une étude au cas par cas en vue de l'octroi d'une aide (justificatifs demandés).*

## Prière d'adresser votre demande à la Mutuelle des Douanes :

- par mail à : [action-solidaire@mutuelledesdouanes.fr](mailto:action-solidaire@mutuelledesdouanes.fr) ;
- par envoi postal (après la levée du confinement) à : Mutuelle des Douanes - Bureau de l'Action Solidaire, 118-130, avenue Jean Jaurès, CS 40022- 75942 Paris cedex 19.

**Pour toute situation liée au COVID-19, vous pouvez également vous renseigner en appelant le Bureau de l'Action solidaire :**

- n° d'appel : **01 40 03 94 47**